

Valoriser plus, incinérer moins : la redevance sur les déchets va être ajustée selon les nouveaux usages.

Depuis 10 ans, en Alsace Centrale, on jette de moins en moins dans le bac gris. Avec le nouveau service des biodéchets, le SMICTOM vise une baisse supplémentaire d'environ 32kg par habitant en 2020. Ainsi, la quantité de déchets jetée dans le bac gris devrait diminuer de 30 % entre 2009 et 2020.

Pour encourager ces évolutions de pratiques et pour maîtriser le financement de la gestion complète des déchets (collectes bacs gris, bacs jaunes, biodéchets, bornes à verre, déchèteries, centre de tri, incinération, méthanisation...), le SMICTOM d'Alsace Centrale met en place en 2020 une nouvelle redevance, ajustée aux usages, indexée sur le nombre de collecte de votre bac gris.

Le nombre de collectes du bac gris comprises dans votre redevance passera de 52 (en réalité 42 en moyenne actuellement) à 36.

Concrètement : si vous triez et que vous maîtrisez votre production de déchets, vous sortez votre bac gris 36 fois dans l'année au maximum et le montant de votre redevance ne varie pas. En revanche, si votre production de déchets vous amène à sortir davantage votre bac gris, vous aurez à payer un supplément calculé automatiquement : votre bac équipé d'une puce, transmet au camion les données des collectes supplémentaires pour facturation. Cette pratique est déjà en vigueur dans de nombreux territoires, notamment en Alsace, où elle porte ses fruits en matière de réduction des déchets et d'équité entre producteurs vertueux et gros producteurs.

Pour connaître les tarifs précis de la redevance et découvrir les astuces pour produire moins de déchets rendez-vous sur le site web : www.smictom-alsacecentrale.fr.

Encart 1 (facultatif)

Je trie mes biodéchets, je préserve la planète

Sur la commune de XXX, X bornes sont installées. Vous pouvez trouver leur emplacement via la carte interactive sur le site internet du SMICTOM. Depuis le démarrage du projet, plus de 220 tonnes de biodéchets ont pu être collectées et méthanisées produisant ainsi de l'énergie, de la chaleur et de l'engrais naturel.

Encart 2 (facultatif)

Les déchets bac gris sont désormais incinérés

Depuis juillet 2018, le SMICTOM ne peut plus traiter sur place les déchets jetés dans les bacs gris. Un incendie a en effet détruit l'usine de compostage qui depuis 1994, permettait de composter les biodéchets présents dans cette poubelle. Les déchets sont désormais incinérés à Strasbourg. Il y a donc un double enjeu : environnemental et financier au tri des biodéchets. D'une part, c'est un formidable gâchis d'incinérer des biodéchets composés principalement d'eau, et d'autre part, le coût de l'incinération est très élevé. Ainsi, pour maîtriser sur le long terme les coûts de gestion des déchets ménagers, il est nécessaire que chacun s'implique dans les gestes de tri et de réduction.